



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fast fashion

Question au Gouvernement n° 1115

Texte de la question

FAST FASHION

Mme la présidente . La parole est à M. Aurélien Dutremble.

M. Aurélien Dutremble . La loi contre la fast fashion, adoptée récemment, poursuit un objectif que nous partageons tous : réduire l'impact environnemental d'une industrie textile mondialisée et souvent peu vertueuse. Toutefois, cette loi suscite de fortes inquiétudes dans nos territoires industriels, où ses effets collatéraux peuvent être dramatiques.

Dans ma circonscription, à Autun, l'usine Dim emploie près de 800 salariés. C'est un pilier économique, social et humain du bassin autunois. Or les dirigeants comme les équipes m'alertent : les nouvelles contraintes imposées par cette loi, notamment la taxation renforcée et l'encadrement de la communication commerciale, risquent de fragiliser gravement les acteurs historiques du textile français, pourtant engagés depuis longtemps dans la qualité, la durabilité et la production locale.

Dim n'est pas une marque de fast fashion ; c'est une entreprise française, qui produit en France avec des emplois français. Pourtant, elle pourrait être touchée comme les géants du secteur, alors même que la loi vise d'abord les pratiques importées et massives, étrangères à notre modèle industriel.

Comment le gouvernement entend-il aujourd'hui protéger nos entreprises textiles nationales de ces effets de bord et garantir que cette loi, conçue pour cibler la fast fashion, ne devienne pas un frein pour ceux qui fabriquent, innovent et emploient sur notre territoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat . Je partage votre regard quant à l'attention que nous devons porter aux entreprises françaises – Dim, mais aussi le Denim Center dans le Nord. Avec la direction générale des entreprises, nous sommes en train d'étudier comment nous pourrions préserver ces entreprises, par un dispositif de bonus, dans le cadre de l'application de la loi contre la fast fashion. Il ne faudrait pas que par des effets de bord, les mesures de protection que nous voulons, et qui sont en effet très utiles, se retournent contre les entreprises françaises. J'étudie la question et je ferai une proposition en ce sens en début d'année 2026.

Mme la présidente . La parole est à M. Aurélien Dutremble.

M. Aurélien Dutremble . Le gouvernement prétend aujourd'hui lutter contre la fast fashion, mais il met en danger une usine française exemplaire et 800 salariés à Autun. Ce n'est pas de l'écologie ; la fast fashion risque surtout d'être une catastrophe pour l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN et sur quelques*

bancs du groupe UDR.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre.

M. Serge Papin, ministre . Je suis d'accord sur le fait que nous devons protéger nos entreprises. La meilleure façon de le faire, c'est plus globalement d'instituer la taxe sur les petits colis.

M. Julien Guibert . À l'échelle européenne ?

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Dutremble](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1115

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 décembre 2025